

# L'ÉVÉNEMENT

**AVICULTURE** Le thème de la sixième journée nationale SC2A « de la fourche à la fourchette » avait pour ambition de décortiquer la filière avicole dans ses moindres détails.

## Concevoir la filière dans son ensemble

**P**our célébrer ses vingt ans en tant que technicien avicole, Thierry Panetier a voulu frapper fort. Durant toute la journée du jeudi 23 avril dernier, laboratoires, techniciens, managers, directeur de Grandes et moyennes surfaces (GMS), représentants de produits, et même paléontologues se sont succédé autour du thème « De la fourche à la fourchette » (\*). « L'idée de cette sixième journée nationale est d'aborder la filière dans son ensemble, de ceux qui produisent à ceux qui consomment », explique l'organisateur.

### Les mouches en ligne de mire

Les éleveurs avicoles le savent bien, le volet sanitaire occupe largement leurs journées. Pour gagner en efficacité et améliorer, du même coup, ses performances, il suffit parfois de peu. Dans son intervention « les insectes, vecteurs de maladies », Yvon Moreau de la société Koppert déclarait la guerre aux mouches, ténébrions et autres insectes qui gravitent autour des élevages en proposant des produits naturels pour venir à bout de ces ravageurs. Depuis juin



Le panel des intervenants de cette sixième journée SC2A était étendu, allant de Fabien Romeyer (ici au micro), entraîneur de la JAV basket, au laboratoire Zoetis qui prenait la parole sur la vaccination E.Coli.

dernier, la SC2A commercialise le premier détergent homologué bio pour les élevages et les bâtiments industriels.

### Les probiotiques plutôt que les antibiotiques

Pour un consommateur satisfait, l'éleveur doit être conscien-

cieux et capable de prendre les bonnes décisions. Dans son intervention intitulée « prévention de l'émergence de pathogène par une bonne gestion de la flore intestinale », la société Kemin proposait une alternative aux antibiotiques par le baus de l'utilisation de probiotiques. « Les entérites nécrotiques se traduisent, dans leur forme clinique, par la destruction du tube digestif entraînant des diarrhées et une mortalité élevée, explique Stéphane Thominaux, directeur France. Dans leur forme subclinique, les entérites nécrotiques touchent 80 % des élevages. L'agent pathogène n'entraîne pas forcément la mort mais une perte de performance estimée à 5 à 8 centimes par poulet et encore plus en dinde ». La société a donc isolé une bactérie « bacillus subtilis PB6 » capable de venir à bout des *Clostridium perfringens*, à l'origine des entérites nécrotiques pour en faire un probiotique.

### La vaccin E. Coli, efficace mais pas infaillible

La colibacillose aviaire, maladie provoquée par une bactérie (E. Coli) est une maladie courante dont les principaux symptômes sont une infection du sac vitellin, une infection des voies respiratoires, des diarrhées ou encore une insuffisance cardiaque. « La colibacillose peut entraîner une mortalité accrue dans les élevages et représente surtout une saisie importante en antibiotique. La vaccination E. Coli, arrivée en France il y a deux ans, permet de maîtriser le phénomène. Cependant Pierre Riner, poultry manager chez Zoetis, préfère prévenir : « Le vaccin E. Coli est efficace mais pas infaillible. Ce n'est pas un produit miracle, il ne remplace



« Il n'est pas possible de faire de généralité puisque les produits achetés vont varier selon les profils : il y a ceux qui cuisinent, d'autres non, ceux qui cherchent de l'authentique, ceux qui regardent le prix ... », constate Yann le Diouris, directeur de Carrefour Cusset.

pas tout. Il ne faut, en aucun cas, négliger les règles sanitaires et de prévention dans les élevages. Les animaux ne sont pas immunisés 14 jours après la vaccination ».

### La volaille, prophète en son pays

Les éleveurs produisent pour répondre aux attentes des consommateurs. Qui de mieux placé qu'un directeur de Grande et moyenne surface pour connaître les tendances. « En Auvergne, les volailles ont la cote car il existe une tradition d'élevage. Il n'est pas possible de faire de généralité puisque les produits achetés vont varier selon les profils : il y a ceux qui cuisinent, d'autres non, ceux qui cherchent de l'authentique, ceux qui regardent le prix... », constate Yann le Diouris, directeur de Carrefour Cusset. Ce qui est certain c'est que la gamme de produits Label s'est considérablement étoffée ces dernières années, ce qui veut bien dire que les consommateurs sont en

recherche de qualité ». Ainsi, s'il n'y avait qu'une tendance à retenir ce serait celle-ci : la recherche d'un produit de qualité.

(\*). Étaient ainsi présents : les établissements Grelier (« des pedigrees aux reproducteurs, le rôle capital de la biosécurité pour la filière ») ; la société Kemin Europa (« prévention de l'émergence de pathogènes par une bonne gestion de la flore intestinale ») ; le laboratoire Zoetis (« la vaccination E. Coli ») ; la société Koppert (« les insectes vecteurs de maladies ») ; la Chambre d'agriculture de l'Allier (« les zones vulnérables et la gestion des effluents ») ; société Eldonia (« quand les poules avaient des dents ») ; Fabien Romeyer, entraîneur de la JAV basket (« savoir manager une équipe pour l'amener à la performance ») et Yann Le Diouris (« les attentes des acteurs de la filière, de la grande et moyenne surface et des consommateurs »).

→ Pour en savoir plus sur les prestations de la SC2A : [www.sc2a-aviconsail.com](http://www.sc2a-aviconsail.com)

MARIE RENAUD,  
L'ALLIER AGRICOLE

### ZONES VULNÉRABLES

## Ce qui change pour les aviculteurs



Dans les 211 communes inscrites en zones vulnérables, l'épandage est interdit entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> février.

Julien Martens, conseiller eaux à la Chambre d'agriculture de l'Allier, intervenait sur les zones vulnérables, les modifications et ses conséquences pour les élevages avicoles. En avant propos, le spécialiste rappelait la définition d'une zone vulnérable : « Une zone dans laquelle le taux de nitrates est supérieur à certaines normes ». L'extension des zones vulnérables modifie le nombre de communes concernées (passant de 97 à 211) dans l'Allier. Sous

l'ancienne réglementation, le fumier de volailles rentrait dans la même catégorie que le fumier de bovin. À présent, « il appartient à la catégorie de type 2 et sera géré comme lisier de porc ou fientes de volailles ». Les dates d'épandage se trouvent, du même coup, modifiées puisque d'une interdiction d'épandage entre le 15 novembre et le 15 janvier, « nous passons à une interdiction entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> février ».

M.R.